

APPEL À PROJET - ANNEXE

« Solution innovante pour le suivi en ligne des usines de biogaz »

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit fournir :

- Une description technique de la solution comme réponse aux exigences
- Informations préliminaires sur la façon dont la solution peut être installée sur une usine de biogaz existante ainsi que sur potentiellement une autre, avec des exigences (électricité, connexion Internet...)
- Une proposition technique et financière pour une « PoC » (preuve de concept) sur une usine ENGIE de Digestion Anaérobie (DA) + une option pour une deuxième, toutes dépenses comprises (équipement, installation, formation, suivi et licences)
- Une description du modèle d'affaires et de la perspective de marché qui donnent une idée des coûts futurs (CAPEX et OPEX) au cas où ENGIE déciderait de déployer la solution sur ses usines et projets de DA
- Références, le cas échéant, sur des utilisations similaires (autres types de questions acceptées)

L'offre pour la PoC doit comprendre :

- Une planification avec les étapes, y compris l'installation, la phase de test et des réunions régulières avec les étapes Go/No Go
- La liste des fournitures et installations d'équipements
- Les exigences et les travaux exclus doivent être clairement indiqués
- L'ingénierie pour adapter le produit sur place (BU)
- La formation de l'équipe PoC à l'utilisation de la solution,
- La mise en service sur place de l'outil et la maintenance pendant la PoC si nécessaire
- Les licences, mises à jour des bases de données, logiciels et modèles, le cas échéant
- La gestion, le suivi, l'expertise et le soutien de l'équipe ENGIE impliquée dans la Communauté des Pratiques (CoP)
- Les analyses de laboratoire si nécessaire pour la PoC
- La coopération avec les équipes informatiques d'ENGIE pour trouver des solutions pour insérer la solution et ses données dans l'outil hypervision
- La participation à l'évaluation de la performance et de la perception de l'outil de sa valeur ajoutée en vue de l'industrialisation et de la compétitivité du secteur

Une clause de confidentialité (ou accord de secret multipartite) sera signée **au cours du processus de sélection** et inclura les éléments suivants :

- La confidentialité des deux côtés
- Aucun contact direct avec d'autres entités ou équipes ENGIE que celles de la PoC durant le temps de PoC
- Aucune communication interne ou externe à ENGIE sur le travail en cours et les relations avec ENGIE sur le sujet

